

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU CUNGHJUNTU PÈ A
MESSA IN OPERA DI U SPAZIU NUMERICU DI TRAVAGLIU
LEIA PÈ U PERIUDU 2024-2028 À TITULU DI A PRIURITÀ 1
È DI L'UGETTIVU SPECIFICU R501.2 DI U PRUGRAMMA
FEDER-FSE+ CORSICA 2021-2027
DEMANDE DE COFINANCEMENT CONCERNANT LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL LEIA
POUR LA PÉRIODE 2024-2028 AU TITRE DE LA PRIORITÉ 1
ET DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE RSO1.2 DU PROGRAMME
FEDER-FSE+ CORSE 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement concernant la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail Leia pour la période 2024-2028 au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027.

Conformément aux orientations politiques portées par le Conseil exécutif de Corse dans ce domaine, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022, compte en effet deux objectifs spécifiques dédiés à la transformation numérique de la Corse.

L'objectif RSO 1.2 intitulé « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses. L'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Contexte du présent rapport

LEIA est l'Espace Numérique de Travail des collèges et des lycées de Corse mis en œuvre par la Collectivité de Corse depuis 2010. Cette plateforme de services numériques offre à la communauté éducative un ensemble intégré de services sécurisés, accessibles à distance depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Les services proposés concernent les domaines de la pédagogie, de la vie scolaire, de l'organisation des établissements, de l'administration et des relations avec les familles. Constamment enrichi et amélioré, LEIA est un outil indispensable utilisé quotidiennement par toute la communauté éducative : parents, enfants, enseignants et personnels administratifs (cf. <https://www.leia.corsica/>).

La demande de financement concerne le renouvellement de LEIA sur la période du

1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2028.

Le marché public pour la mise en œuvre opérationnel de LEIA a été notifié à la société Edifice le 26 avril 2024 pour une période de quatre ans.

Plan de financement et prévisionnel des dépenses et des recettes annuelles

Le périmètre financier du projet LEIA est évalué à 1 700 000 € HT pour les 4 années, du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2028.

Le plan prévisionnel des dépenses envisagées par année est le suivant pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2028 :

Année	2024	2025	2026	2027	2028
En euros HT	500 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
En euros TTC	600 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €

Les crédits permettant de financer le présent projet sont prévus au programme 1212, section investissement, répartis sur les affectations n° 1512E0001 et n° 1212P006.

Le plan prévisionnel des recettes envisagées pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2028 est le suivant :

Recettes	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028
En euros	300 000 €	180 000 €	180 000 €	360 000 €

Le plan de financement prévisionnel proposé sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2028 est le suivant :

Plan de financement prévisionnel proposé sur la période 2024-2028		
Coût total	Répartition	
1 700 000 € HT	Taux de 60% de subvention au titre du FEDER 21-27 soit 1 020 000 € HT	40% d'autofinancement soit 680 000 € HT

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération Espace Numérique de Travail Leia pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre de la priorité 1 « Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise » et de l'objectif spécifique RSO1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, pour un montant total prévisionnel du projet de 1 700 000 euros HT et, par conséquent, un montant de cofinancement de 1 020 000 euros HT (60 %), relatif à la mise en œuvre

de l'Espace Numérique de Travail Leia pour la période 2024-2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.